03-02-2025 PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA MATAPÉDIA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS

À une séance régulière du conseil municipal de Saint-Cléophas convoquée par Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, tenue le 3 février 2025 à 19h30, au 356, Principale à laquelle séance:

Sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire

Madame Hélène Dumont, conseillère au siège #3 Madame Micheline Morin, conseillère au siège #4 Madame Jacinthe Gauvin, conseillère au siège #5 Monsieur Réjean Hudon, conseiller au siège #6

Sont absents: Monsieur Michel Hallé, conseiller au siège #1

Madame Franciska Caron, conseillère au siège #2

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

11-2025 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel que décrit ci-bas.

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Vérification du quorum
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2025 (reporté en mars)
- 5. Lecture et adoption des comptes
- 6. Correspondance et information
 - a) -----
- 7. Invitations
 - a) -----
- 8. Demandes diverses
 - a) École Polyvalente de Sayabec
- 9. Placement de fonds excédentaires
- 10. Cimetière de Saint-Cléophas
- 11. Vente des bancs d'église
- Mandat au service de génie de la MRC de La Matapédia Appels d'offres regroupés pour l'entretien de voirie 2025
- Non admissibilité au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles
- 14. Résolution 46-22 Cercle de Fermières de St-Cléophas
- 15. Résolution 95-22 Musée Patrimonial de Saint-Cléophas
- 16. Mandat au service d'urbanisme de la MRC de La Matapédia Offre de service en lien avec le service d'inspection
- 17. Suivi Représentants des dossiers
- Consommation d'eau potable
 Octobre, novembre et décembre 2024 et Janvier 2025
- 19. Prochaine réunion régulière du conseil 17 mars 2025
- 20. Questions de l'assemblée
- 21. Levée de la réunion

<u>12-2025</u>

<u>Adoption des comptes</u> Proposé par madame Jacinthe Gauvin et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient adoptés et payés.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS (CHÈQUES ET DD)

Nom	Descriptif	# Facture	Montant
Julie Bérubé	Achat de timbres	002	411.05
Hydro-Qc	Éclairage public	653202956158	210.81
Hydro-Qc	CPÉSTP	666702915893	372.61
Hydro-Qc	Éclairage public	647802973789	218.74
Hydro-Qc	Station pompage	646003240172	303.09
Hydro-Qc	2 ^{ième} compteur	648702975950	70.00
Hydro-Qc	H.V.	646003240169	527.42
Hydro-Qc	Camping	662202945133	162.31
Hydro-Qc	Garage	646003240170	119,02
Hydro-Qc	Système de pompage	646003240171	382,01
Hydro-Qc	Champs d'épuration	650503230657	79,01

COMPTES DÉJÀ PAYÉS (VISA)

Nom	Descriptif	# Facture	Montant
Canadian Tire	Ouvre-boîte	1	16.09
Tigre géant	Déjeuner biblio carnaval	394 015	25.98
Walmart	Déjeuner biblio carnaval	2201	43.85
Super C	Déjeuner biblio carnaval	0525	129.17
Dollarama	Déjeuner biblio carnaval	8078	10.74
RACJ	Permis-bar carnaval	0	297.50
Maxi	Déjeuner biblio carnaval	337	120.71
Petro-Canada	Essence camion	62 331	82.00
Maxi	Eau	159997	20.97
Petro-Canada	Essence camion	8 364 204	61.50
Bureau en gros	Tranche CDA	67 568	149.46
Amazon	Casque de soudeur	702248117360877408	137.83
Walmart	Nettoyant	1525	29.85
Petro-Canada	Essence camion/patinoire	46 553	92.00
Dollarama	H.V/ CPÉSTP	7447	30.76

COMPTES NON PAYÉS

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Total
Aquazone	Art. ménagers HV/CPÉSTP	33440		147.15
Buropro citation	Photocopieur au 25 janv. 2025	65865		623.82
Camping Qc	Guide camping surplus	69149		75.89
Quincaillerie Sayabec	Poignée et clef (CPÉSTP)	502	59.77	64.13
	PNHA Loisirs/CDA	452	4.36	
Ent. L. Michaud	Déneigement 3/6	58744		25 294.50
Épic. R. Berger	Déjeuner biblio carnaval	4068577		168.59
Groupe CCL	Feuille de minute PV	152113		468.65
Hamster	Carton CDA	705427		106.85

MRC	Hon. (voirie rang 8)	32321	676.58	
	Hon. (détection fuite)	32322	550.84	
	Hon. (suivi. coor.)	32323	138.78	
	Honoraire (réf. ponceau rue d'Église)	32324	710.59	
Matapédia	Entente mat. urbanisme	32235	1 769.34	30 316.37
,	Hon. accomp. programmes	32347	244.46	
	Hon. inform. et licences	32211	195.53	
	1er vers. quote-part	32505	13 702.76	
	1er vers. quote-part mat. rés.	32532	12 327.49	
Pel. bioénergie	Chauffage janvier 2025	132		3 209.72
Pharmacie Hallé et Mc Nicoll	Matériels divers HV	76694		22.98
Sonic	Diesel	97959855		386.57
RPF Ltée	Hon. changer luminaire garage	100 027	119.29	825.55
	Racco. pompe diesel	99 973	706.26	
Nelson Sirois	Remb. fact. mat. eaux usées	80609		17.63
Telus	Cellulaires	20250125		86.00
Marchés Tradition	Produits ménagers	3796	33.31	119.43
	Déjeuner biblio carnaval	5074	86.22	
BMR Amqui	Fluorescent	82963	37.88	65.42
	PNHA Loisirs/CDA	61721	27.54	
Louisette Gauvin	Déjeuner biblio carnaval	8		46.00
			•	

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que la municipalité dispose des crédits budgétaires ou extrabudgétaires suffisants pour assumer le paiement des dépenses mentionnées ci-haut.

<u>13-2025</u> <u>École Polyvalente de Sayabec</u>

Proposé par madame Jacinthe Gauvin et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas accepte de faire un don de 75\$ à l'école Polyvalente de Sayabec pour la soirée *Gratificat* 2024-2025 qui aura lieu le 29 mai prochain.

14-2025 Placement de fonds excédentaires

Considérant que la municipalité a signé un avenant dans le cadre de la subvention PAVL, ce qui a entraîné un remboursement au comptant de la subvention plutôt que sur plusieurs années comme prévu initialement;

Considérant que suite à cedit remboursement, le règlement d'emprunt numéro 248 aurait dû être au montant de 188 300\$ au lieu de 719 300\$, ce qui fait en sorte que la municipalité dispose présentement de fonds excédentaires;

Considérant qu'après information, aucune action n'est possible pour rembourser le prêt avant la date d'échéance, car celui-ci est sous forme de billets municipaux;

Considérant qu'il est possible et dans l'intérêt de la municipalité d'effectuer un placement sécuritaire et productif de ces fonds excédentaires;

Par conséquent, il est proposé par madame Hélène Dumont et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate et autorise madame Katie St-Pierre, directrice générale, à prendre les mesures nécessaires pour effectuer un placement d'un montant de quatre cent mille dollars (400 000\$), conformément aux lois et règlements en vigueur, en veillant à la sécurité et à la rentabilité de ce placement en fonction des opportunités disponibles.

15-2025 Cimetière de Saint-Cléophas

Considérant que la Fabrique de Saint-Cléophas fusionne avec celle de Sayabec;

Considérant que cette fusion entraînera la création d'une paroisse unique;

Considérant que si la Fabrique de Sayabec reprend la gestion du cimetière de Saint-Cléophas, il n'y aura plus d'inhumation possible;

Considérant que des citoyens ont payé à l'avance pour des emplacements au cimetière;

Par conséquent, il est proposé par madame Hélène Dumont et résolu à l'unanimité par le conseil municipal:

- que la Municipalité acquiert le cimetière de Saint-Cléophas afin d'en être le seul propriétaire;
- que la Municipalité ne s'engage à prendre en charge aucuns frais liés à cette donation, notamment les frais de notaire, d'arpenteur ou autres frais annexes.

16-2025 Demande à la Fabrique de Saint-Cléophas

Considérant que la Municipalité de Saint-Cléophas deviendra le propriétaire du cimetière;

En conséquence, il est proposé par madame Jacinthe Gauvin et résolu à l'unanimité que la Municipalité demande à la Fabrique, tous les documents nécessaires à la gestion administrative et financière du cimetière.

<u>17-2025</u> <u>Vente des bancs d'église</u>

Considérant que la Municipalité de Saint-Cléophas est propriétaire du Centre Phillipe-Émile-St-Pierre depuis deux mille douze (2012);

Considérant que la Fabrique de Saint-Cléophas fusionne avec celle de Sayabec et que cette fusion entraînera la création d'une paroisse unique;

Considérant qu'il n'y aura plus de célébration dans la salle d'office Cléophas Saindon;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que la Municipalité vende les bancs d'église au coût de 25\$ chacun. Un médiaposte sera acheminé à toutes les adresses civiques. Une vente aura lieu les 17 et 18 mai prochain de 10h à 14h.

18-2025 <u>Mandat au service de génie de la MRC de la Matapédia concernant les appels</u> d'offres regroupés pour l'entretien de voirie 2025

Considérant que la Municipalité de Saint-Cléophas doit effectuer des travaux d'entretien sur son réseau routier;

Considérant que la procédure d'appels d'offres regroupés permet d'obtenir de meilleurs prix, des meilleures dates de réalisation et de faciliter la coordination des travaux;

Considérant que la Municipalité de Saint-Cléophas désire être incluse dans l'appel ou les appels d'offres regroupés des travaux suivants:

\checkmark	Travaux de lignage
	Scellement de fissures
П	Rapiécage

Considérant qu'à la suite de l'ouverture des soumissions, la Municipalité de Saint-Cléophas ne pourra pas se retirer de l'appel ou des appels d'offres sous prétexte que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire n'est pas avantageux pour elle;

Considérant qu'à la suite de l'ouverture des soumissions, la Municipalité de Saint-Cléophas pourra se retirer de l'appel ou des appels d'offres si le prix soumis par le soumissionnaire dépasse de 15% l'estimation du coût de ses travaux;

Considérant qu'un employé municipal des travaux publics de la Municipalité assurera la surveillance des travaux;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas:

- ✓ mandate le service de Génie municipal de la MRC de La Matapédia afin qu'il prépare le devis d'appels d'offres regroupés concernant les travaux d'entretien de la voirie;
- ✓ autorise le lancement des appels d'offres regroupés;
- ✓ autorise le service de Génie municipal de la MRC de La Matapédia à effectuer la coordination des travaux d'entretien et les vérifications techniques (approbation des matériaux).

<u>19-2025</u> <u>Résolution 46-22 – Cercle de Fermières de St-Cléophas</u>

Proposé par madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité par le conseil que suite aux prévisions budgétaires 2025, la Municipalité se voit dans l'obligation d'annuler la résolution 46-22 et ne pas renouveler le montant réservé de 1 000\$ au Cercle de Fermières de St-Cléophas. Cette résolution prend effet immédiat et ce jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution soit adoptée par le conseil.

<u>20-2025</u> <u>Résolution 95-22 – Musée Patrimonial de Saint-Cléophas</u>

Proposé par madame Hélène Dumont et résolu à l'unanimité par le conseil que suite aux prévisions budgétaires 2025, la Municipalité se voit dans l'obligation d'annuler la résolution 95-22 et ne pas renouveler le montant réservé de 1 000\$ au Musée Patrimonial de Saint-Cléophas. Cette résolution prend effet immédiat et ce jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution soit adoptée par le conseil.

<u>21-2025</u> <u>Mandat au service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matapédia - Modification en lien avec le service d'inspection</u>

Considérant que la MRC de La Matapédia propose trois modifications visant à rendre le service d'inspection plus efficace;

Considérant que l'offre de service déposé est de 300\$;

Considérant que les modifications sont les suivantes:

- 1. ne plus obliger les inspecteurs à inspecter une installation septique avant son enterrement et à plutôt demander à l'entrepreneur de signer une attestation de conformité et à fournir des photos des travaux;
- 2. ne plus obliger les inspecteur à valider l'emplacement des fondations d'une résidence avant son implantation;
- 3. ne plus exiger de certificat d'aménagement paysager pour la plantation d'arbres.

Par conséquent, il est proposé par madame Hélène Dumont et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'offre de service de la MRC de La Matapédia au coût de 300\$.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

• Les conseillères et les conseillers ayant des suivis de leurs dossiers respectifs interviennent. Aucune résolution n'est nécessaire.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR

- CONSOMMATION D'EAU POTABLE OCTOBRE 2024 35.54 m³/jour/résidence en moyenne
- CONSOMMATION D'EAU POTABLE NOVEMBRE 2024 34.16 m³/jour/résidence en moyenne

- CONSOMMATION D'EAU POTABLE DÉCEMBRE 2024 37.61 m³/jour/résidence en moyenne
- CONSOMMATION D'EAU POTABLE JANVIER 2025 33.80 m³/jour/résidence en moyenne

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR

 La prochaine rencontre régulière du conseil municipal 17 mars 2025 à 19h30

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

 Toutes les personnes présentent à la réunion voulant poser des questions, ont eu droit à la parole. Le maire, la directrice générale et/ou les membres du conseil ont répondu, du mieux de leur connaissance, à toutes les questions. Aucune résolution n'est nécessaire.

22-2025 Levée de la séance

Proposé par monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt heures cinq minutes (20h05).

Jean-Paul Bélanger Maire

Katie St-Pierre

Directrice générale et gref.-trés.